

BRIGITTE ERMEL

JOAILLIER

Politique d'Approvisionnement Responsable

1. BRIGITTE ERMEL JOAILLIER est une société spécialisée dans la création et la fabrication de Haute Joaillerie. La présente politique, signée par la Présidente de l'entreprise, confirme l'engagement de BRIGITTE ERMEL JOAILLIER à respecter les droits de l'homme, à éviter de contribuer au financement des conflits, à respecter toutes les lois, réglementations, conventions nationales et internationales, ainsi que toutes les sanctions et résolutions des Nations Unies.
2. BRIGITTE ERMEL JOAILLIER est un membre certifié du RESPONSIBLE JEWELLERY COUNCIL (RJC). En tant que tels, nous nous engageons à prouver, au moyen d'une vérification par un tiers indépendant, que nous:
 - a. respectons les droits de l'homme, en vertu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
 - b. ne participons à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent, ou de financement du terrorisme, et ne tolérons pas de telles activités ;
 - c. soutenons la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes au droit dans les industries extractives ;
 - d. ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites ;
 - e. permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la Bijouterie-Joaillerie ;

Nous mettons également en œuvre le Cadre en 5 étapes du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

3. Nous nous engageons également à faire usage de notre influence pour éviter d'éventuelles violations de la part d'autres parties.

Nous mettons à disposition des parties prenantes un mécanisme de traitement des plaintes qui peut être actionné à tout moment :

- en adressant un courrier à l'intention de BRIGITTE ERMEL, Présidente de l'entreprise, au 191, rue Saint-Honoré, 75001, Paris, France ;
- en envoyant un courriel à b.ermel@brigitte-ermel.com.

4. Concernant les violations flagrantes lors de l'extraction, du transport, ou du commerce de métaux précieux, diamants, et pierres de couleur : nous ne tolérerons, n'assisterons, ou ne faciliterons en aucune manière la perpétration des actes suivants, non plus que nous n'en

191, rue Saint-Honoré - 75001 Paris

tel : 33(0)1 58 62 56 56 - fax : 33(0)1 58 62 56 57 - www.brigitte-ermel.com

Sarl au capital de 121 960 euros - RCS Paris B 384 290 482 00031 - TVA FR 74 384 290 482

BRIGITTE ERMEL

J O A I L L I E R

tirerons profit ou y contribuerons :

- a. la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
 - b. le travail forcé ou obligatoire ;
 - c. les pires formes de travail des enfants ;
 - d. les violations et les atteintes aux droits de l'homme ;
 - e. les crimes de guerre, les violations du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.
5. Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux violations mentionnées au Paragraphe 4, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces violations ou qu'ils sont associés à ceux-ci.
6. Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non-étatiques, nous ne vendons ou n'achetons que :
- des métaux précieux recyclés conforme à la Norme Chain-of-Custody (CoC) du RJC ;
 - des diamants pleinement conformes au Système de Certification du Processus de Kimberley ;
 - des pierres de couleur non-traitées dont l'approvisionnement est conforme au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

En tant que tels, nous ne tolérons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non-étatiques ou leurs entités affiliées – notamment à travers l'approvisionnement en métaux précieux, diamants et pierres de couleur, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre – se livrant illégalement aux activités suivantes :

- le contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des métaux précieux, diamants et pierres de couleurs, et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement ;
 - la taxation illégale ou l'extorsion d'argent, de métaux précieux, de diamants ou de pierres de couleur, sur des sites miniers, des itinéraires de transport, ou des points de commerce des métaux précieux, diamants et pierres de couleur, ou à l'encontre d'intermédiaires, d'entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.
7. Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non-étatiques tels que ceux visés au Paragraphe 6 ou qu'ils sont liés à ceux-ci.

191, rue Saint-Honoré - 75001 Paris

tel : 33(0)1 58 62 56 56 - fax : 33(0)1 58 62 56 57 - www.brigitte-ermel.com

Sarl au capital de 121 960 euros - RCS Paris B 384 290 482 00031 - TVA FR 74 384 290 482

BRIGITTE ERMEL

J O A I L L I E R

8. Concernant les forces de sécurité publiques ou privées :

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété, en conformité avec l'État de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l'homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites dans le Paragraphe 4 ou qui agissent illégalement comme décrit dans le Paragraphe 6.

9. Concernant les pots-de-vin et les fausses déclarations sur l'origine des métaux précieux, diamants et pierres de couleur :

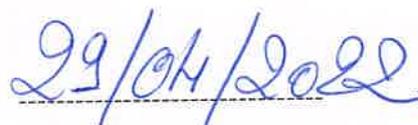
Nous nous abstenons d'offrir, de promettre ou d'accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots-de-vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine de métaux précieux, diamants ou pierres de couleur, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versés aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation de métaux précieux, diamants et pierres de couleur.

10. Concernant le blanchiment d'argent :

Nous soutiendrons les efforts pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable de blanchiment d'argent résultant ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation de métaux précieux, diamants et pierres de couleur.



Brigitte Ermel
Fondatrice et Présidente



Date d'effet de la politique